Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers
www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85
N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

30èmes Journées 03, 04 et 05 juin 2026

Déroulé séquence atelier « prélèvement vaisseaux »

Prérequis :

Exercer en tant que soignant en collaboration ou au sein d'une unité de Coordination Hospitalière de prélèvements d'organes et de tissus.

Objectif(s) :

- Prendre en charge en équipe la préparation du donneur en vue d'un prélèvement vaisseaux en respectant la réglementation en vigueur.
- Mettre en œuvre les recommandations techniques du prélèvement de tissus au bloc opératoire et en chambre mortuaire.
- Améliorer les pratiques et identifier les leviers à la mise en place de ce type de prélèvement.

Compétence(s) :
Connaître les différentes étapes du prélèvement et du conditionnement des tissus vasculaires.

Durée :
Séquence atelier de 03h30.

Méthode mobilisée :
Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

Contenu :

- Table ronde avec la participation d'un(e) ICH (1h30) :
 - Critères de sélections.
 - Locaux de prélèvement.
 - Préleveurs.
 - Procédure de recueil.

- Champage et technique de prélèvement (1h30) :
 - Atelier pratique champage.
 - Film pédagogique commenté présentant les prélèvements de vaisseaux du membre inférieur, abdominaux et thoraciques.

- Film de présentation de la Banque de tissus BIOPROTEC (10 min).

Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers
www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85
N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Modalités d'évaluation :
Positionnement de l'apprenant
Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un premier questionnaire de connaissances est à renseigner (via un lien et QR code) en début de formation.
Un second questionnaire lors de la dernière journée de formation (même modalités que le premier).
Puis à 6 mois un troisième par mail avec évaluation et pertinence des actions mises en place. Chaque atelier est évalué spécifiquement à l'aide de différentes questions de connaissances au regard des objectifs initiaux de formation.

Satisfaction :
Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :
Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :
Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.